



42^e RALLYE NATIONAL DU MONTBRISONNAIS

9 et 10 octobre 2021

Coupe de France des Rallyes 2022 coef.3

**Championnat Rhône Alpes des rallyes 2021
Challenges ASA FOREZ 2021**

Avec le concours de :
Le Département de la Loire
La Ville de Montbrison
et l'ensemble des communes traversées

Règlement particulier Sportif

Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes Français

42^e RALLYE NATIONAL AUTOMOBILE DU MONTBRISONNAIS

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	A réception du visa FFSA
Ouverture des engagements :	A réception du visa FFSA
Clôture des engagements :	Lundi 27 septembre 2021
Parution du carnet d'itinéraire :	Sur le site de l'Asa du Forez à partir du mercredi 29 septembre 2021
Vérification des documents et des voitures :	Samedi 9 octobre 2021 de 7h30 à 11h00 Ecole de Moingt – Place du Colonel Marey à Montbrison
Parc fermé, après vérifications techniques :	Parking Centre Technique Municipal – Avenue Thermale à Montbrison
1 ^{ère} réunion des Commissaires sportifs :	Samedi 9 octobre 2021 à 10h00 – Ecole de Moingt Place du Colonel Marey à Montbrison
Briefing des véhicules « encadrant » (obligatoire)	Samedi 9 octobre 2021 à 11h00 – Ecole de Moingt
Publication des équipages admis au départ et ordre heures et ordre de départ de la 1 ^{ère} étape :	Samedi 9 octobre 2021 à 12h30 – C.T.M* Av Thermale à Montbrison et sur le site : www.asaforez.com
Départ de la 1 ^{ère} étape (en 1er les VHC) :	Samedi 9 octobre 2021 à partir de 14h00 - C.T.M* Av Thermale à Montbrison
Arrivée de la 1 ^{ère} étape (en 1er les VHC) :	Samedi 9 octobre 2021 à partir de 18h55 - place Bouvier à Montbrison
Horaire d'affichage des classements de la 1 ^{ère} étape :	après la dernière voiture rentrée au parc, à 22h30
Publication des ordres et heure de départ de la 2 ^{ème} étape :	le samedi 9 octobre 2021 à partir de 22h30
Départ de la 2 ^{ème} étape (en 1er les VHC) :	Dimanche 10 octobre 2021 à partir de 7h30 - place Bouvier à Montbrison
Arrivée du rallye (en 1er les VHC) :	Dimanche 10 octobre 2021 à partir de 14h06 - place Hôtel de Ville à Montbrison
Publication des résultats du Rallye :	30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture
Vérifications finales :	Dimanche 10 octobre 2021 dès l'arrivée du rallye – Garage DUPUY à Montbrison
Remise des prix :	sur le podium à l'arrivée du rallye

Tableau d'affichage : Du début du meeting jusqu'au départ du rallye : **C.T.M* – Avenue Thermale à Montbrison**
Ensuite, jusqu'à la fin du meeting : **Entrée Jardin d'Allard à MONTBRISON**

*C.T.M : Centre Technique Municipal

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Forez organise en qualité d'organisateur administratif et technique, les 9 et 10 octobre 2021, avec le concours de la ville de Montbrison, du Département de la Loire, un rallye national automobile dénommé :

42^e RALLYE NATIONAL DU MONTBRISONNAIS

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **F.F.S.A.**, numéro : 442 en date du : 19 juillet 2021
et par la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le numéro : 23 en date du : 12 juillet 2021

Comité d'Organisation

Le Président et les membres du Comité Directeur de l'ASA DU FOREZ.

Secrétariat du Rallye : A.S.A. du Forez, 23 Rue des Hauts de Terrenoire, 42100 SAINT-ETIENNE. Permanences les lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h et de 14h à 18h. ☎ : 04 77 95 55 55 - Mail : asa.forez@wanadoo.fr

Accueil téléphonique le samedi 9 et dimanche 10 octobre 2021 : 04 77 95 55 55

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asaforez.com

Dans la même démarche, le road-book sera dématérialisé et disponible uniquement sur le site de l'asa à partir du 29 septembre.

OBSERVATEUR :

Observateur Ligue Rhône-Alpes : Réjean FRISON – Lic n°165797 (05-08)

Observateur Stagiaire Ligue Rhône-Alpes : Yannick PELLIER – Lic n°183503 (05-18)

1.1P. OFFICIELS

Qualité		Nom	Licence	Asa
Collège des Commissaires Sportifs :	Présidente	Catherine DESHAYES	220855	05-21
	Membre	Jean Carl ANNOVAZZI	8408	05-20
	Membre	Armand AGOSTINHO	12775	05-20
	Secrétaire	Martine CELLE	196664	05-20

Directeur de course	au PC	Daniel BERTHON	1621	05-20
Adjoint Directeur de Course + vhc	au PC	Thierry DUPECHER	3564	16-06
Adjoint à la Direction de Course 1-4-5-8	au PC	Jean-Luc DESHAYES	61305	05-20
Adjoint à la Direction de Course 2-6-9	au PC	Christophe ARSAC	3591	16-14
Adjoint à la Direction de Course 3-7-10	au PC	Louis-René VERLINE	21427	16-14
Organisateur technique – relation av autorités		André PORTE	22007	05-20
Directeur de course	véhicule tricolore	Albert HURARD	1057	05-20
Adjoint	Véhicule tricolore	Serge GAGNAIRE	93138	05-20
Directeur de course	véhicule damier	Maurice BESSE	2926	16-14
Adjoint	véhicule damier	George BEAL	2910	05-20
Directeur de course délégué ES	ES n°1-4-5-8	Arnaud BERTACCHINI	134194	05-20
Adjoint Délégué ES	ES n°1-4-5-8	Ludovic PION	146299	05-20
Directeur de course délégué ES	ES n°2-6-9	Nathalie VINCENT-GENOD	210885	04-14
Adjoint Délégué ES	ES n°2-6-9	Stéphane VINCENT-GENOD	24887	04-14
Directeur de course délégué ES	ES n°3-7-10	Christelle HABOUZIT	128356	16-10
Adjoint Délégué ES	ES n°3-7-10	Marc HABOUZIT	7145	16-10
Médecin Chef	au PC	SAMU 42 ST ETIENNE		
délégué au véhicule 00		Josyane HURARD	1053	05-20
Délégué au véhicule 000		Bernard CLAVEL	167802	05-20
Commissaire Technique	responsable	Jean-Claude DESNOUX	11176	16-09
Commissaire Technique		André BOIVIN	3572	16-07
Commissaire Technique		Gérard JOUVHOMME	51582	16-10
Commissaire Technique		Emeric PASCAL	37568	16-06
Responsable relation concurrents		Bruno BIGOURDAN	243696	05-05
Relation concurrents + vh		Yvette CECILLON	11374	05-20
Relation concurrents + vérif publicité		Michel JUILLARD	12787	16-12
Responsable vérifications administratives		Josyane HURARD	1053	05-20
Juge de Faits		Fernand VERRIERE	6123	05-20
Juge de Faits		Marie-Noëlle FAURE	20376	05-20
Responsable commissaires		Carmen BONNET	7787	05-20
Responsable des radios		CONCEPT'COM		
Chargés des Relations avec la Presse		Serge LEQUERTIER	118035	16-12
Informatique - Classements		LC CHRONO		
Speakers		Henri BRUYERE	244347	05-20
Responsable du chronométrage		Annie PISTON	3790	05-20
Inso Sono		Gilbert MERMET	34846	05-15
Remise des prix		André PORTE	22007	05-20

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés en tant que « juges de fait » pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement anti-sportifs ; etc.... Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le **42e Rallye National du MONTBRISONNAIS** compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 3, pour le **Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes 2021** et pour les **Challenges ASA FOREZ**.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.

La liste des équipages engagés et les convocations pour les vérifications administratives seront uniquement disponibles sur le site internet de l'ASA : www.asaforez.com

Les vérifications administratives auront lieu le **samedi 9 octobre de 7h30 à 10h45 – Ecole de Moingt – Place du Colonel Marey à Montbrison**. Les vérifications techniques auront lieu le **samedi 9 octobre de 7h45 à 11h00 – Place du Colonel Marey à Montbrison**. Après vérifications, mise en parc **obligatoire** au Centre Technique Municipal – Avenue Thermale à Montbrison.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage DUPUY – 32 Bis avenue de la Libération à Montbrison. Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**.

1.3.3. «L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués et les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires, lors des vérifications techniques»

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **42e Rallye National du MONTBRISONNAIS** doit adresser au secrétariat du Rallye, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **lundi 27 septembre 2021** à minuit (cachet de la Poste faisant foi). Les envois en recommandé sont déconseillés, délai de réception plus long.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **140** (cent quarante) voitures maximum. (moderne + VHC)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **545 €**
505 € pour les équipages 100% A.S.A. du Forez.
525 € pour les équipages 50% A.S.A. du Forez.
- **tarif unique pour les équipages 100% féminin : 495 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1090 €**

Le système de chronométrage impliquera l'installation d'un transpondeur dans le véhicule. Il sera remis lors des vérifications administratives. Une caution de 100 € vous sera demandée par chèque uniquement à l'ordre d'LC CHRONO (pas d'espèces, ni dépôt de carte d'identité). Merci de votre collaboration.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3.1 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Dans le cadre des opérations d' « Octobre Rose », les équipages 100% féminins s'élanceront devant les équipages mixtes ou 100% masculins

L'attribution de ces numéros se fera dans l'ordre croissant en respectant l'ordre suivant:

Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaires « Rallye » FFSA (priorité A)

Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, R5RC2, Rally 2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, A7K, RC3, R4, RC4, R3, A8, N4, F214, A6K, RC5, R2, R2J, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R1, N2, F212, N2 série, N1, F211.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue, hors pénalités, de la 1^{ère} étape. Les pénalités de la 1^{ère} étape seront incluses à la fin de l'étape et affectées au plus tard 1h avant le départ de la 2^{ème} étape.

A l'issue de ce reclassement, les équipages 100% féminins, reclassés, s'élanceront devant les équipages mixtes ou 100% masculins.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

En ce qui concerne les véhicules ouvriers (0, 00, 000) et les « Promotions », l'organisateur se réserve le droit de les déterminer jusqu'au départ du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini sur le carnet d'itinéraire.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celui de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- De disposer, sous la partie mécanique de chaque voiture d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

4.3.2.3 Limitation de changements de pièces : *Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES et PUBLICITE

5.1.P Identifications des voitures *Conforme au Règlement Standard Rallies FFSA*

5.2.P Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **42^e Rallye National du MONTBRISONNAIS** représente un parcours de **286,81 km**.
Il est divisé en **2 étapes** et **4 sections**.
Il comporte **10 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **125,300 km**.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape : Samedi 9 octobre 2021 :

E.S. N°1 - 4 :	MONT SEMIOL	11,150 km à parcourir 2 fois
E.S. N°2 :	SAIL SOUS COUZAN	12,600 km à parcourir 1 fois
E.S. N°3 :	ST GEORGES EN COUZAN	14,300 km à parcourir 1 fois

2^{ème} étape : Dimanche 10 octobre 2021 :

E.S. N°5-8 :	MONT SEMIOL	11,150 km à parcourir 2 fois
E.S. N°6-9 :	SAIL SOUS COUZAN	12,600 km à parcourir 2 fois
E.S. N°7-10 :	ST GEORGES EN COUZAN	14,300 km à parcourir 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.2.6P. Les reconnaissances sont autorisées le samedi 2 octobre 2021 de 8h30 à 17h, le dimanche 3 octobre 2021 de 8h30 à 17h.

ATTENTION : Compte-tenu de la Fête de la Fourme et du Corso du dimanche après-midi, l'ES 1 est autorisée à reconnaître le dimanche 3 octobre de 9h à **14h au lieu de 17h**.

Responsable des reconnaissances : Mr Louis-Jean VILLARD : 06 59 46 87 75

Le nombre de passages en reconnaissance est **limité à 3 au maximum**. **Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit**. **Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ**.

ATTENTION : Le road-book sera disponible uniquement sur le site de l'Asa du Forez (www.asaforez.com) à partir du mercredi 29 septembre 2021.

Des dérogations pour les reconnaissances pourront être accordées pour des cas très exceptionnels et en quantité limitée.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : Chasuble Fluo avec Fonction
- Chefs de poste : Chasuble Fluo avec Fonction

La couleur des chasubles est conforme aux R.T.S.

7.3.17. Nouveau départ après abandon

Conforme au Règlement Standard des Rallies FFSA

Officiels chargés du nouveau départ :

Directeur de Course : Thierry DUPECHER (Lic n° 2564 /16- 06)

Commissaire technique : Bernard COQUET (Lic n° 1324 / 05-08)

7.5.1P. EPREUVES SPECIALES (E.S.)

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde (1/10^{ème})

7.5.17.3 Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales, sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentés, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

Contrôle anti-dopage :

En cas de contrôles anti-dopage, ces derniers se dérouleront à l'hôtel MARYTEL à Savigneux. Les « escortes » seront deux juges de faits, deux relations concurrents et deux membres du Comité d'Organisation.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Et au **règlement de la Coupe de France 2021.**

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante:

GENERAL		- de 100 partants	à partir de 100 partants
Premier		500 €	640 €
Deuxième		360 €	500 €
Troisième		250 €	300 €

CLASSE (x 32)		
Premier	De 1 à 4 partants	250 €
	A partir de 5 partants	500 €
Deuxième	A partir de 6 partants	240 €
Troisième	A partir de 9 partants	120 €
Quatrième	A partir de 12 partants	60 €

100% FEMININES « Octobre Rose »	si – de 3 partantes	si - de 5 partantes	si – de 10 partantes	si + de 10 partantes
Première	640 €	640 €	640 €	640 €
Deuxième		500 €	500 €	500 €
Troisième		300 €	300 €	300 €
Quatrième			200 €	200 €
Cinquième				100 €

Coupes :

- Une coupe à chacun des trois premiers du classement général.
- Une coupe à chacun des trois premiers de chaque groupe.
- Une coupe au tiers du nombre de partants de chaque classe.
- Une coupe au premier équipage féminin.

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables.

Trois coupes seront remises à des Commissaires de Route désignés par tirage au sort.

La liste des coupes n'est pas limitative, possibilité de primer jusqu'au 8^{ème} pour les classes très chargées.

Challenge Jean TURNEL : un trophée « Jean TURNEL » sera remis au premier classé F2000 à l'issue du rallye.

La remise des prix se déroulera le **Dimanche 10 octobre 2021 sur le Podium à l'arrivée du rallye.**

Les chèques seront envoyés à tous les équipages primés dans les cinq jours suivant l'épreuve. **S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement ne sera envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'Asa du Forez : www.asaforez.com**